



**Norme
internationale**

ISO 17829

**Biocombustibles solides —
Détermination de la longueur et du
diamètre des granulés**

Solid biofuels — Determination of length and diameter of pellets

**Deuxième édition
2025-09**

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

ISO 17829:2025

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/b372def3-9cdb-415d-814f-4f95db286afe/iso-17829-2025>

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 17829:2025

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b372def3-9cdb-415d-814f-4f95db286afe/iso-17829-2025>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2025

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principe	2
5 Appareillage	2
6 Préparation de l'échantillon	4
6.1 Généralités	4
6.2 Exigences de préparation relatives au mesurage du diamètre des granulés	4
6.3 Exigences de préparation relatives au mesurage de la longueur des granulés et aux fractions de longueurs des granulés	4
7 Mode opératoire	5
7.1 Détermination des paramètres à analyser	5
7.2 Détermination de la classe de diamètre des granulés	5
7.3 Mesurage de la longueur d'un granulé individuel	6
7.3.1 Généralités	6
7.3.2 Option A: Mesurage de la longueur d'un granulé individuel à l'aide d'un bloc de mesure (5.2)	6
7.3.3 Option B: Mesurage de la longueur d'un granulé individuel à l'aide d'un pied à coulisse	6
7.4 Détermination du nombre de granulés dont la longueur est supérieure à la longueur maximale	6
7.5 Détermination de la proportion de granulés > 40 mm et de la longueur du granulé le plus long	7
7.6 Détermination de la proportion de granulés de toute autre longueur spécifiée, y compris les granulés < 10 mm	7
7.7 Détermination de la longueur moyenne des granulés	7
8 Calculs	8
8.1 Classe de diamètre des granulés	8
8.2 Proportion d'une fraction spécifiée de granulés	8
8.2.1 Généralités	8
8.2.2 Proportion des fractions incluant les fines grossières de granulés	8
8.2.3 Proportion des granulés > 40 mm	9
8.3 Longueur moyenne des granulés	9
9 Caractéristiques de performance	9
10 Rapport d'essai	10
Annexe A (informative) Dispositifs utilisés pour la détermination de la longueur des granulés de 8 mm de diamètre ou plus	11
Annexe B (informative) Études comparatives pour la détermination de la longueur des granulés	13
Annexe C (informative) Exemple de plan de construction d'un bloc de mesure	15
Bibliography	18

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 238, *Biocombustibles solides et biocarbone pyrolytique*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 335, *Biocombustibles solides et biocarbone pyrolytique*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette seconde édition annule et remplace la première édition (ISO 17829:2015), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- extension du domaine d'application qui inclut désormais la détermination des fractions de granulés de longueurs spécifiées;
- description d'un mode opératoire pour déterminer les fractions de longueur spécifiées incluant les particules de moins de 10 mm;
- ajout de la définition de longueur d'un granulé;
- modifications des dessins relatifs au mesurage de la longueur des granulés;
- modification des tailles des prises d'essai pour la détermination de la longueur des granulés et des fractions de longueur spécifique, y compris les granulés > 40 mm;
- modification des modes opératoires de mesure de la longueur des granulés avec deux options: utilisant un dispositif de mesure de la longueur des granulés ou un pied à coulisse;
- ajout du mesurage et de la consignation dans le rapport de la longueur du granulé le plus long si des granulés de plus de 40 mm sont détectés;